

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1239

présenté par
M. Berta

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« et climatique, et en renforçant un socle de connaissances et de compétences dans les domaines des techniques agronomiques et zootechniques, de la gestion d'entreprise, des ressources humaines et du numérique ainsi que les compétences psychosociales »

les mots :

« , climatique, biologique et notamment en génétique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formation en matière de transition agroécologique et climatique ne pourrait faire l'impasse sur les connaissances et les savoirs fondamentaux en biologie et plus spécifiquement en génétique.